Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20181116-0000019663-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 20/11/2018

Réception par le Préfet : 20/11/2018

Publication: 23/11/2018

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée







Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-10-7-1 **Séance du** vendredi 16 novembre 2018

APPELS A PROJETS PRATIQUES ARTISTIQUES EN COLLEGE ET CULTURE ET SOLIDARITE

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS:

Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, M. VOGT.

ABSENTS:

MM. DELMOND, TRIMAILLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION:

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. BIHL donne procuration à M. GRAPPE.

Mme HELDERLE donne procuration à Mme Betty MULLER.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme MILLION.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-3-7-3 du 23 juin 2017 relative aux appels à projets « pratiques artistiques amateurs en collège »,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-9-7-1 du 6 octobre 2017 relative à l'appel à projets « pratiques artistiques amateurs en collège »,

- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-7-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de la culture et du patrimoine,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la 7ème Commission lors de sa réunion du 7 septembre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

VU l'intervention de Mme Bernadette GROFF, Présidente de la 7^{ème} commission (culture et patrimoine) concernant les modifications apportées au point 3 « critères de sélection du projet » de l'annexe 1 à la présente délibération intitulée « cahier des charges de l'appel à projets / pratiques artistiques en collèges pour l'année scolaire 2019/2020.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la reconduction du dispositif de l'appel à projets « Pratiques artistiques en collège » pour l'année scolaire 2019/2020 et la réactualisation du cahier des charges correspondant, joint en annexe 1 à la délibération ;
- Approuve le principe d'un appel à projets "Culture et Solidarité" et sa mise en œuvre à compter de 2019 ;
- Approuve le cahier des charges de l'appel à projets "Culture et Solidarité", joint en annexe 2 à la délibération.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité